

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS **F**



Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.net](http://www.codexalimentarius.net)

CX 4/10

CL 2010/40-FL  
août 2010

**AUX:** Services centraux de liaison avec le Codex  
Organisations internationales intéressées

**DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,  
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

**OBJET:** **Demande d'observations à l'étape 6 de la Procédure sur le projet de révision des *Directives sur l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985) concernant la liste des éléments nutritifs qui sont déclarés dans tous les cas, de façon obligatoire ou facultative**

**DATE LIMITE:** 31 janvier 2011

**OBSERVATIONS:** À adresser à: [codex\\_canada@hc-sc.gc.ca](mailto:codex_canada@hc-sc.gc.ca) Avec copie au: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org)

Codex Contact Point for Canada, Food  
Directorate, Health Canada, 200 Tunney's  
Pasture Driveway, Bldg. No. 7, Room 2395,  
Tunney's Pasture, Ottawa K1A 0L2, Canada,  
Fax +1.613.941.3537,  
E-mail: [codex\\_canada@hc-sc.gc.ca](mailto:codex_canada@hc-sc.gc.ca)

Secretariat,  
Codex Alimentarius Commission  
Joint FAO/WHO Food Standards  
Programme  
FAO  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italy  
Fax: +39 06 5705 4593  
E-mail: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org)

## GÉNÉRALITÉS

CCFL38 a avancé à l'étape 5 de la Procédure l'avant-projet de révision des *Directives sur l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985) concernant la liste des éléments nutritifs qui sont déclarés dans tous les cas, de façon obligatoire ou facultative (ALINORM 10/33/22, par. 53 et Annexe II).

CAC33 (juillet 2010) a adopté la révision l'étape 5 et l'a avancée à l'étape 6. Elle sera examinée à l'étape 7 par CCFL39, qui se déroulera à Québec, Canada, du 9 au 13 mai 2011.

## DEMANDE D'OBSERVATIONS

Il est demandé par la présente de faire des observations à l'étape 6 sur la révision telle que présentée ci-jointe.

Les gouvernements et organisations internationales souhaitant présenter des observations sont invités à le faire **avant le 31 janvier 2011**.

**PROJET DE RÉVISION DES DIRECTIVES SUR L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL**  
**(Section 3.2 Énumération des éléments nutritifs)**  
**(à l'étape 6 de la procédure)**

3.2 Énumération des éléments nutritifs

3.2.1 Si la teneur en éléments nutritifs est déclarée sur l'étiquette, les mentions ci-après doivent être obligatoires:

3.2.1.1 Valeur énergétique; et

3.2.1.2 Quantités de protéines, de glucides assimilables (c'est-à-dire glucides alimentaires à l'exclusion des fibres alimentaires), de lipides, de graisses saturées, [de sodium/sel] et des sucres totaux;

3.2.1.3 Quantité de tout autre élément nutritif faisant l'objet d'une allégation relative à la nutrition ou à la santé; et

3.2.1.4 Quantité de tout autre élément nutritif jugé utile au maintien d'un bon état nutritionnel, conformément à la législation nationale ou aux directives alimentaires nationales<sup>1</sup>.

-----  
<sup>1</sup> Les pays où la consommation du niveau d'acides gras trans est une préoccupation de santé publique doivent envisager la déclaration des acides gras trans dans l'étiquetage nutritionnel.